

Messe, ie luy ay dit qu'elle y vint apres moy, ne l'ayant point veuë, ie l'ay frappée à mon retour; ie ne veux perfonne avec moy, disoit-il, qui ne prie Dieu: ouy mais, luy fit le Pere, tu fçais bien qu'il n'est pas iour de feste, & qu'elle n'a point d'obligation d'affifter aujourd'huy à la faincte Messe? Il est vray, respond-il, mais puis que c'est mieux fait d'y affifter, elle le deuoit faire, veu mesme que ie l'y auois inuitée, & que c'est nostre coustume de l'entendre tous les iours, ie merite neantmoins chastiment, car ie me suis laiffé emporter à ma cholere, donne moy vn mot de lettre afin que ie fasse penitence de mon peché; le Pere se mit là-dessus à excuser cette faute, & à temoigner que cette bonne femme estoit bien marrie d'auoir defobey, qu'elle aimoit son mary, & que iamais chose semblable ne luy arriueroit: [23] Cette pauvre creature prenant la parole, dit, d'vne voix pleine de douceur & de regret, mon Pere, i'ay en mon cœur ce que vous aués en la bouche, & puis se teut: La conclusion fut, que dés le lendemain au poinct du iour, ils se vindrent confesser tous deux: mais ce qui nous estonna fort, fut que cette bonne femme iamais ne s'excusa, quoy que son mary luy dit ou reprochast, & cependant elle auoit vn grand sujet d'excuse; car elle nous dit depuis que quand son mary l'appella pour aller à la Messe, qu'elle ne l'auoit pas entendu, neantmoins de peur de le fascher, elle aima mieux se rendre coupable, que de s'excuser.

A quelque temps de là, vn ieune homme estant tombé dans vne faute affés lourde, car il s'estoit enyuré, vn Chrestien son parent delibera de le faire mettre en prison: comme on en demandoit aduis à celuy dont ie viens de parler, il repliqua, ie n'ay